



Rupture de contrat de travail

Par **rambaud**, le **19/07/2012 à 12:22**

Bonjour, mon employeur veut me licencier ça fais un an que je travaille comme chef de secteur il veut faire une rupture de contrat en entente préalable je n'ai jamais reçu de convocation écrite quel sont mes droits le motif est incompétence au poste mais je n'ai pas reçu de courrier merci par avance pour votre réponse

Par **pat76**, le **19/07/2012 à 16:28**

Bonjour, Votre employeur veut une rupture conventionnelle mais vous n'avez aucune obligation d'accepter son offre. Si l'employeur indique que vous n'avez pas les compétences pour le poste que vous occupez depuis un an, qu'il assume ses propos et prenne ses responsabilités en engageant une procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle. Il devra prouver ce motif. Pour l'instant, vous continuez votre travail en ignorant la demande puisque vous n'avez reçu aucune proposition écrite.